



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur SAINT PIERRE**

**Délibération numéro :**  
**2019/114**  
**Enumération des décisions**  
**du Maire**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 11 juillet 2019

**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

**DECISIONS DU MAIRE :**

Les décisions du Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

Numéros	Services	OBJET :
105	Théâtre de la Maison du Peuple	De signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Monsieur Christian FAGET, président de l'association Les Thérèses Sise ZI Pahin – 6, impasse Marcel Paul – 31 170 – Tournefeuille Pour deux représentations tout public du spectacle : Mission P(l)anète - Le samedi 08 juin 2019 à 18 h - Le dimanche 09 juin 2019 à 15 h 30 À la salle Marcorelles à Roquefort.  Montant de la prestation : 3 500 €, l'association n'est pas assujettie à la TVA

		<p>Auxquels s'ajouteront les frais annexes décrits dans le contrat pour un montant maximum de 200 €.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 313, Nature 611, TS 151.</p>
106	Foncier	<p>De signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du domaine public communal terrain de sable au Gourg de Bade au profit du SOM Tennis.</p> <p>- Le 02 juin 2019.</p> <p>Mise à disposition gratuite.</p>
107	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition de locaux dans un immeuble du domaine public communal sis 10, rue Jean Moulin au profit des Centres Sociaux de Millau.</p> <p>La convention prendra effet au 1er mai 2018 pour se terminer le 31 juillet 2019.</p> <p>Le bénéficiaire est redevable des charges qui seront acquittées directement ou remboursées à la commune.</p> <p>Mise à disposition gratuite. : Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 0200, Nature 7588, TS 130.</p>
108	Éducation	<p>De conclure une convention d'occupation entre la commune de Millau, et L'école Martel représentée par son directeur Monsieur Philippe SOLIGNAC et L'Amicale des Parents d'Élèves de l'École Martel représentée par Madame Nathalie CERQUEIRA pour la mise à disposition de la cour et des sanitaires de l'école primaire pour permettre de mener à bien la kermesse de l'école</p> <p>- Le mardi 25 juin 2019 de 16 h 30 à 23 h.</p> <p>Mise à disposition à titre gratuit.</p>
109	Sport/Santé	<p>De signer une convention de location de la Halle Viaduc par la ville de Millau, Afin de présenter l'exposition : Histoire des jeux olympiques.</p> <p>Du 17 au 24 juin 2019.</p> <p>Location gratuite.</p>
110	Médiathèque	<p>De signer un contrat de paiement avec DA REAL, représentée par Comer Domiciliée 28, rue de la Paix – 91 200 – Athis Mons.</p> <p>A l'occasion de la Graffiti Garden party.</p> <p>- Le vendredi 25 juillet 2019 à 18 h 00.</p> <p>Montant de la prise en charge : 245 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 6228, Nature 321, TS 150.</p>
111	Sport	<p>De signer une convention de mise à disposition du Centre aquatique municipal « Roger Julian » pour l'apprentissage de la natation en milieu scolaire au profit de l'école primaire du Masegros</p> <p>La convention est consentie pour l'année scolaire 2018 / 2019</p> <p>Tarif de la mise à disposition. : 2,40 € par personne.</p> <p>Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 413, Nature 70631, TS 241.</p>
112	Sport	<p>De signer un contrat de mise à disposition d'un distributeur d'accessoires de piscine à usage du public pour une durée d'un an à compter de la signature.</p> <p>De recevoir de la part de la Société TOP SEC France 5% du chiffre d'affaire HT réalisé par le distributeur, auquel sera déduit le montant des frais de réparation consécutifs au vandalisme.</p> <p>Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 413, Nature 7588, TS 241.</p>
113	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition de locaux dans un immeuble du domaine</p>

		<p>public communal sis rue Jean Moulin au profit du CCAS de Millau.  La convention prendra effet au 1er février 2019 pour se terminer le 09 août 2019.  Le bénéficiaire est redevable des charges courantes qui seront acquittées directement ou remboursées à la commune.</p> <p style="text-align: right;">Mise à disposition gratuite. :  Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) :  Fonction 0200, Nature 7588, TS 130.</p>
114	Éducation	<p>De conclure une convention d'occupation entre la commune de Millau, et  L'école Puits de Calès représentée par son directeur Monsieur Vincent DUTHEIL et  SOM Basket représenté par Monsieur BALITRAND pour la mise à disposition de la cour du  groupe scolaire pour permettre de mener à bien le tournoi de Basket  - Du 08 au 09 juin 2019.</p> <p style="text-align: right;">Mise à disposition à titre gratuit.</p>
115	Police municipale	<p>De signer une convention d'intervention avec la SPA pour lutter contre toute prolifération  de la population féline errante.  La convention est consentie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la prestation :  2 000 €.  Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) :  Fonction 813, Nature 611, TS 244.</p>
116	Éducation Jeunesse	<p>De conclure une convention d'occupation entre la commune de Millau, et  L'école Jean Henri Fabre représentée par sa directeur Madame Catherine SAVENIER et  L'Amicale des Parents d'Élèves de l'École Jean Henri Fabre représentée par Madame  Katia FERSING pour la mise à disposition de la salle polyvalente, la cour et des sanitaires  de l'école élémentaire pour permettre de mener à bien la kermesse de l'école  - Le mardi 14 juin 2019 de 16 h à 22 h.</p> <p style="text-align: right;">Mise à disposition à titre gratuit.</p>
117	Commande Publique	<p>De signer suite à avis d'appel public à la concurrence en date du  21 février 2019 et publication sur :  BOAMP  Site internet de la ville de Millau  Site <a href="https://www.marches-publics.fr">https://www.marches-publics.fr</a>  Le marché et ses avenants : « Assurances dommages ouvrage - Police à aliment »  Attribué à :  - SMABTP – 8, rue Louis Armand – 75 015 – Paris – 15.  La durée du marché est prévue à compter de la notification du contrat au 31 décembre  2021, avec possibilité de reconduction maximale de douze mois.</p> <p style="text-align: right;">Montant du marché :  61 156,95 € TTC.  Imputation budgétaire de la Ville (dépense BP 2019) :  Fonction 0200, Nature 6162, TS 131.</p>
118	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition d'un espace du domaine public communal  sis esplanade François Mitterrand au profit de l'Association Cap Sud Aveyron.  Pour organiser le 2ème festival polar, Vin et Compagnie du 13 au 16 juin 2019.  La consommation d'électricité est prise en charge cette année par la Commune.</p> <p style="text-align: right;">Mise à disposition gratuite. :</p>
119	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition de locaux dans un immeuble du domaine  public communal sis rue Jean Moulin au profit du CCAS de Millau.  La convention prendra effet au 1er février 2019 pour se terminer le 09 août 2019.  Le bénéficiaire est redevable des charges courantes qui seront acquittées directement ou  remboursées à la commune.</p> <p style="text-align: right;">Montant de la mise à disposition :  La présente mise à disposition est consentie et acceptée moyennant une redevance établie</p>

		<p>au prorata des surfaces occupées, soit 1 767,26 € ;</p> <p>Les charges courantes et impositions seront acquittées directement par le bénéficiaire ou remboursées à la Commune.</p> <p>Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 01, Nature 752, TS 130 ; Fonction 0200, Nature 7588, TS 130.</p>
120	Médiathèque	<p>De signer un contrat de paiement à Xavier PITON, Domiciliée 83, avenue d'Albi – 81 100 - Castres A l'occasion de l'exposition Alechinsky, qui se tient au musée de Millau. Ces ateliers se dérouleront au sein de la Médiathèque le mardi 30 et mercredi 31 juillet 2019 de 10 à 12 h.</p> <p>Montant de la prise en charge : 426,44 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2019) : Fonction 6228, Nature 321, TS 150.</p>
121	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition du domaine public communal sis boulevard de La Capelle au profit de la SARL La Mangeoire. La convention d'occupation prendra effet au 1er avril 2019 pour une durée de 12 ans. Le bénéficiaire est redevable de la redevance d'occupation du domaine public « droit de terrasse ». Les charges différentes au fonctionnement de cette terrasse (électricité...) seront acquittées directement par le bénéficiaire.</p> <p>Montant de la redevance annuelle : 40 € /m<sup>2</sup>.</p> <p>Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 820, Nature 70321, TS 144.</p>
122	Éducation	<p>De conclure une convention d'occupation entre la commune de Millau, et L'école Beauregard représentée par sa directrice Madame Christine LOPEZ et Association Jeunesse et Vacances Millavoise (AJVM) La Salvage représentée par Monsieur Alain JULIEN pour la mise à disposition de la cour, le préau et les sanitaires pour permettre de mener à bien cet accueil.</p> <p>- Du 08 juillet au 30 août 2019.</p> <p>Mise à disposition à titre gratuit.</p>
123	Foncier	<p>De signer une convention de mise à disposition du domaine public communal Sis Ile de La Maladrerie au profit de l'EURL CREATIS. La convention d'occupation prendra effet au 05 juillet au 31 août 2019 pour une durée de 8 ans. L'occupant supportera seul les contributions, taxes et impôts de toute nature afférente à son activité.</p> <p>Montant de la redevance : Le bénéficiaire doit verser une redevance d'occupation du domaine public fixe annuelle d'un montant de 2 000 € ; Une redevance variable annuelle basée sur un pourcentage fixé à 2% du chiffre d'affaire annuel HT, au-delà de 30 000 € de chiffre d'affaires.</p> <p>Imputation budgétaire (Recettes BP 2019) : Fonction 01, Nature 752, TS 130.</p>
124	Foncier	<p>Que l'article 1 du présent avenant vient modifier l'article 6-1 des Conditions particulières pendant la durée des Natural Games, la Société 2G Nautique s'engage à déplacer son point de départ-arrivée sur la plage du Gourg de Bade et à exercer son activité selon les modalités suivantes :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 12 au 26 juin inclus et du 1er au 4 juillet inclus, les pratiquants, en nageant, pourront accéder à la passerelle flottante pour revenir et ne devront en aucun cas débarquer côté Maladrerie ou sous le Pont du Larzac (parking réservé aux Natural Games) ;</li> <li>- Du 27 juin au 30 juin inclus, la passerelle étant réservée à un usage exclusif des Natural Games (contrôle des Festivaliers à l'entrée), les pratiquants ne pourront accéder à celle-ci, sous le Pont du Larzac ou côté Maladrerie.</li> <li>- Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les mesures afin d'assurer la sécurité de sa clientèle durant cette période et à se conformer en tous points aux dispositions de l'arrêté municipal n°2019/0527 du 11 juin 2019.</li> </ul>						
125	Culture	<p>De confier l'animation musicale de la Fête Nationale aux prestataires mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Aurore Accordéon pour réaliser un bal musette, le vendredi 13 juillet 2019 à 20h30, place Foch ;</li> <li>- Orchestre Proxima pour réaliser un spectacle le samedi 14 juillet 2019 à 23 h00, place du Mandarous.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la prestation TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Association Aurore Accordéon</td> <td>1 200 €</td> </tr> <tr> <td>Orchestre Proxima</td> <td>2 500 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Imputation budgétaire de la Ville (dépense BP 2019) : Fonction 024, Nature 6232, TS 149.</p>		Montant de la prestation TTC	Association Aurore Accordéon	1 200 €	Orchestre Proxima	2 500 €
	Montant de la prestation TTC							
Association Aurore Accordéon	1 200 €							
Orchestre Proxima	2 500 €							
126	Culture	<p>De confier l'animation musicale de la Fête de la Musique aux prestataires mentionnées ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association Sud Av Band pour réaliser un concert de Jazz à 21h00 ;</li> <li>- Association Écho des Avens pour réaliser un concert de fanfare festive à 23h50.</li> </ul> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montant de la prestation TTC</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Association Sud Av Band</td> <td>400 €</td> </tr> <tr> <td>Association Écho des Avens</td> <td>400 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Imputation budgétaire de la Ville (dépense BP 2019) : Fonction 024, Nature 6232, TS 149.</p>		Montant de la prestation TTC	Association Sud Av Band	400 €	Association Écho des Avens	400 €
	Montant de la prestation TTC							
Association Sud Av Band	400 €							
Association Écho des Avens	400 €							
127	Éducation / Jeunesse	<p>De conclure une convention d'occupation entre la commune de Millau, et L'école Paul PERT représentée par sa directeur Madame Muriel BEN SOUSSAN et Millau en Jazz représentée par Monsieur Gérard TANGUY pour la mise à disposition de la cour, des trois salles de classes et des sanitaires du groupe scolaire pour permettre d'organiser le Festival de Millau en Jazz</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 12 au 22 juillet 2019.</li> </ul> <p>Mise à disposition à titre gratuit.</p>						
128	Commande Publique	<p>De signer suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 21 mai 2019 et publication sur :</p> <p>BOAMP Site internet de la ville de Millau Site <a href="https://www.marches-publics.fr">https://www.marches-publics.fr</a></p> <p>Le marché et ses avenants : « École Jules FERRY- 12 100 – Millau – Remplacement de menuiseries extérieures »</p> <p>Attribué à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- SAS ETS ANGLES – 133, rue Jean Cottereau – Viala – 12 100 – Millau.</li> </ul> <p>Tranche ferme – Réalisation travaux bâtiment « C » Tranche optionnelle N° 1 - Réalisation travaux deuxième tranche moitié bâtiment « B » Tranche optionnelle N° 2 - Réalisation travaux bâtiment « A »</p> <p>La durée du marché est de douze mois à compter de la notification du contrat. Le démarrage des travaux tranche ferme est fixé au 07 juillet 2019 pour une durée de quatre mois.</p>						

			Montant TTC
		Tranche ferme	Réalisation travaux bâtiment « C » 133 725,96 €
		Tranche optionnelle N° 1	Réalisation travaux deuxième tranche moitié bâtiment « B » 41 984, 05 €
		Tranche optionnelle N° 2	Réalisation travaux bâtiment « A » 117 894,10 €
Imputation budgétaire de la Ville (dépense BP 2019) : Fonction 212, Nature 21312, TS 220.			

***Le Conseil Municipal prend acte***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur SAINT PIERRE**

**Délibération numéro :**  
**2019/115**

**Création de la place du  
Voultre – approbation du  
plan de financement  
prévisionnel**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif national Action Cœur de Ville,

Vu les délibérations n° 2015/122 du Conseil municipal du 28 mai 2015 portant « sur la requalification d'espaces publics place Emma Calvé/Saint-Martin/Voultre »

Vu la délibération n°2018/105 du Conseil municipal du 8 juin 2018 portant « inscription des projets de ville de Millau au titre des dispositifs Grands Sites Occitanie, Bourg-centre et Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération n° 2019/022 du Conseil municipal du 26 mars 2019 portant sur « la création de la place du Voultre approbation du plan de financement prévisionnel »,

Considérant que la ville de Millau, souhaite dans le cadre du projet global de réhabilitation du centre ancien, créer la place du Voultre, suite à la destruction d'un îlot délimité par les rues Hautes et des Jacobins,

Considérant que les travaux d'aménagement estimés à ce jour à 570 000 € (HT) soit 684 000 (TTC), dégageront la perspective, et permettront la mise en valeur d'un édifice religieux et culturel (le Temple),

Considérant que l'opération façade valorisera le patrimoine, et créera de l'intérêt pour les investisseurs d'habitat privé,

Considérant que l'interconnexion avec les places adjacentes, favorisera l'accès aux berges du Tarn par des cheminements doux,

Considérant que la requalification du secteur du Voultre développera son attractivité. Plus spécifiquement, l'embellissement de ce croisant bâti de proximité, vise par la création d'un équilibre urbain rénové, à réimplanter les populations en centre-ville, et renforcer par une meilleure qualité de vie, le tissu commercial et économique,

Considérant les possibles aides financières du Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de l'Aveyron, l'Etat, l'Europe, au titre et la Communauté de Communes Millau Millau Grands Causses, il est proposé le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses en € (HT)	Recettes en € (HT)	%		
Aménagement de la place Voultre	570 000 €	Conseil Régional Occitanie	130 000	23
		Conseil Département de l'Aveyron	130 000	23
		Fonds Européen	50 000	9
		Etat	100 000	18
		Communauté de Communes Millau Millau Grands Causses	30 000	5
		Commune de Millau	130 000	22
Total	570 000 €	Total	570 000	100

Aussi après avis de la Commission municipale Aménagement/Travaux en date du 2 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le projet d'aménagement de la place du Voultre décrit ci-dessus,
2. D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus qui modifie le plan validé par délibération 2019/022 du 26 mars 2019,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possibles,
4. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**





VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur SAINT PIERRE**

**Délibération numéro :**  
**2019/116**

**Projet d'implantation d'un  
centre de traitement des  
données numériques (DATA  
CENTER) sur le territoire  
Millavois / Etude  
d'opportunité**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement général sur la protection des données,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 juin 2019,

Considérant l'objectif de l'étude, de justifier, en l'étayant par l'analyse des besoins, la pertinence du déploiement d'un Data Center à Millau :

- identifier et confirmer l'importance des besoins,
- déterminer le modèle économique du projet et le montage le plus approprié pour le réaliser étant précisé que la sphère publique ne sera pas partie prenante au montage,
- repérer les différences d'organisation et favoriser les compatibilités,
- choisir, à partir des options identifiées, celles répondant à une faisabilité crédible,
- disposer d'un schéma directeur d'un Datacenter répondant à ces besoins,

- avoir évalué le poids potentiel de la sphère publique dans ce projet,
- disposer d'un calendrier approprié répondant aux échéances des utilisateurs.

Considérant que le budget prévisionnel de l'étude serait le suivant :

Dépenses : 20 000 €

Recettes :

- Banque des Territoires (50 %) : 10 000 €
- Ville de Millau (25 %) : 5 000 €
- Communauté de communes (25 %) : 5 000 €

Considérant que dans ce contexte que la Commune de Millau en partenariat avec le Communauté de Communes sollicite une aide de la Banque des territoires afin de financer cette étude.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

D'approuver le principe du lancement d'une étude d'opportunité pour l'implantation d'un Data Center sur Millau ainsi que son plan de financement ;

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière auprès de la Banque des territoires

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes administratifs relatifs à ces opérations et à procéder aux formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur SAINT PIERRE**

**Délibération numéro :**  
**2019/117**

**Démarche d'inscription de  
la ganterie millavoise au  
patrimoine culturel  
immatériel UNESCO :**  
**convention de partenariat  
Ville / Pôle Cuir / CCMHC «  
Les savoirs faire de la  
ganterie traditionnelle des  
femmes et hommes du pays  
de Millau »**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ,  
Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN,  
Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard  
SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry  
SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY,  
Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara  
OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe  
RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude  
CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne  
GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT  
pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe  
RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT,  
Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné  
comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'objet social de l'association « Pôle Cuir Aveyron » créée lors de l'assemblée générale constitutive du 07 avril 2015,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du 26 juin 2019 approuvant la démarche,

Vu la décision de l'assemblée générale du Pôle Cuir Aveyron du 13 mai 2019,

Considérant qu'au niveau local, la Commune de Millau est classée « Ville d'Art et d'Histoire » et « Ville et Métiers  
d'Art »,

Considérant la démarche pour une inscription au Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'Unesco pour  
la sauvegarde des savoir-faire liés à la Ganterie, sur proposition du Ministère de la Culture et de la  
Communication,

Considérant l'intérêt de l'opération visant à développer l'image de la filière « cuirs & peaux » sur l'Aveyron,

Considérant la complémentarité des actions développées par le Pôle Cuir en lien avec la démarche de labellisation Unesco et les compétences de la Communauté de communes et de la Mairie de Millau,

Considérant que chaque manifestation qui sera organisée autour de cette thématique, de même que l'obtention potentielle de ce classement, engendreront vraisemblablement des retombées médiatiques, touristiques et économiques pour le territoire,

Considérant que cette démarche relève d'un processus long avec pour principales étapes à franchir :

Inscription de la ganterie millavoise à l'inventaire national,

Création d'une association locale porteuse du projet, rassemblant les partenaires (culturels et scientifiques), les collectivités, les praticiens,

Réalisation d'une bibliographie sur les métiers du gant associés à l'agro pastoralisme,

Réalisation d'études de faisabilité,

Réalisation d'un rapport d'enquête,

Elaboration des différents dossiers de candidature,

Considérant pour ce faire qu'il est nécessaire de se faire accompagner par un professionnel rompu à l'exercice,

Considérant que le projet initié sera mis en œuvre à titre temporaire et pour une durée de 6 mois par le Pôle Cuir, avant qu'une structure ad hoc spécifique soit constituée au plus tard pour la fin de l'année 2019,

Considérant que ledit projet est conforme à l'objet statutaire du Pôle Cuir,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver le principe du lancement de la démarche d'inscription de la ganterie millavoise au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco,
2. D'approuver le principe du recrutement de la personne en charge de la direction et de l'animation de cette démarche via le pôle cuir Aveyron et de son financement pour 6 mois par le versement d'une subvention,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que tous les documents et actes administratifs relatifs à cette opération et à procéder aux formalités nécessaires.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/118**

**Convention de partenariat  
entre la Ville de Millau et  
l'Office de Tourisme Millau  
Grands Causses pour la  
coordination technique et  
financière de la Parade de  
Noël des 14 et 15 décembre  
2019**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4,

Considérant le souhait de la Ville d'organiser une Parade de Noël chorégraphiée les 14 et 15 décembre 2019, dans le cadre de la sixième édition du Festival "Bonheurs d'Hiver",

Considérant l'opportunité d'un partenariat avec l'Office de Tourisme Millau Grands Causses pour la coordination technique et financière de cette Parade,

Considérant que le coût prévisionnel d'organisation de la Parade de Noël est estimé à 22 780€ et que l'Office de Tourisme Millau Grands Causses participera à son financement à hauteur de 6 780€,

Considérant que le soutien financier de la Ville est fixé pour 2019 à 16 000 € versés à l'Office du Tourisme Millau Grands Causses

Après avis de la Commission Culture en date du 8 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville de Millau et l'Office de Tourisme Millau Grands Causses
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, ainsi que les avenants et les pièces pouvant en découler, et à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au budget 2019 TS 149 Nature 6574 Fonction 30

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/119**

**Convention de partenariat  
entre la Ville de Millau et  
l'Association des  
Charmettes pour 2019-2020  
- Accueil des résidents des  
Charmettes au Musée de  
Millau et des Grands  
Causses et sur le Site  
archéologique de la  
Graufesenque**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L 2121-29, et L.1611-4, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

Considérant la volonté de poursuivre l'accueil des publics en situation de handicap au Musée de Millau et des Grands Causses et sur le Site archéologique de la Graufesenque après une première année 2018-2019 très positive.

Considérant la volonté de l'Association Les Charmettes de reconduire ce partenariat, pour développer chez les personnes en situation de handicap, leur sensibilité à l'art et au patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel, leur créativité, leur imagination, leur curiosité, leur goût de l'échange, leur esprit critique et leur sens de la vie en société.

Considérant le projet d'accueil de personnes en situation de handicap proposé par le Service éducatif du Musée et du Site archéologique de la Graufesenque de la Ville de Millau en collaboration avec les éducateurs de l'Association des Charmettes.

Considérant qu'afin de mettre en œuvre ce projet, la présente convention a pour but de préciser les caractéristiques des séances de la saison 2019-2020 sur le plan pédagogique, administratif et financier pour un montant annuel de 450 € TTC ; ce montant est minoré de 50% du tarif habituel.

Cette convention, établie à partir du 1er octobre 2019, pour une durée d'un an, permettra au Musée et au Site archéologique de la Graufesenque d'accueillir des résidents du Foyer de Vie et de l'Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes des Charmettes dans le cadre du projet pédagogique proposé en Annexe A.

Aussi, après avis favorable de la Commission Culture en date du 8 juillet 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les termes de la convention ci-jointe,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera inscrite au budget 2020 de la Ville de Millau - Fonction 322 Nature 7062 TS 167

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**





VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/120**

**Convention entre la Ville de  
Millau et l'Association de  
Sauvegarde et de  
Valorisation de la  
Graufesenque et de la  
Granède**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4, L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 9-1 et 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financier prise notamment en son article 31,

Considérant que la Ville de Millau compte sur son territoire deux sites archéologiques : le site de la Graufesenque, classé monument historique, et le site de l'oppidum de la Granède.

Considérant la politique culturelle de la Ville de Millau pour la sauvegarde et la valorisation de ses deux sites archéologiques, dans le cadre du développement de l'attractivité de son territoire

Considérant le projet de l'Association de Sauvegarde et de Valorisation de la Graufesenque et de la Granède (ASSAUVAGG) de mettre en œuvre des actions de sensibilisation des publics aux connaissances archéologiques,

Considérant que la Ville de Millau souhaite accompagner l'ASSAUVAGG dans la mise en œuvre de ses actions et soutenir activement son développement notamment par l'octroi d'une subvention de fonctionnement communale 500 euros,

Considérant qu'il convient d'établir une convention de partenariat entre la ville de Millau et l'ASSAUVAGG définissant les engagements des parties sur l'année 2019,

Considérant que la Ville héberge gratuitement le siège social l'ASSAUVAGG en mettant à sa disposition une boîte au lettre au site archéologique de la Graufesenque,

Considérant que la Ville autorise l'ASSAUVAGG à utiliser régulièrement un bureau et une salle de réunion située au premier étage de la maison située sur le site de la Graufesenque

Considérant que la Ville met à disposition de l'ASSAUVAGG un local technique de stockage pour les outils et matériaux de construction de l'association

Après l'avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention ci-jointe entre la Ville de Millau et l'ASSAUVAGG
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ainsi que les avenants et les pièces pouvant en découler, et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2019 TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/121**

**Réorientation du pilon de la  
Médiathèque du Sud-  
Aveyron (MESA)**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant qu'une procédure administrative d'élimination (ou de « désherbage ») des documents tous supports (livres, périodiques, CD, etc.) mis à disposition du public revêt un caractère juridiquement obligatoire et doit faire l'objet d'une délibération en Conseil Municipal,

Considérant l'élimination régulière et nécessaire des documents des collections de lecture publique de la MESA,

Considérant l'importance de proposer aux publics des documents comportant des informations fraîches et pertinentes,

Considérant que certains documents pilonnés ou « désherbés » peuvent servir à d'autres structures, comme les BCD des écoles primaires,

Considérant que les documents réorientés sont en bon état et qu'ils ne comportent pas d'informations caduques.

Après avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est proposé au Conseil Municipal,

1. D'approuver la réorientation du pilon du pôle jeunesse de la MESA à destination des écoles primaires de la ville de Millau.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette délibération.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/122**

**Convention de partenariat  
avec le Conseil  
Départemental et la Ville de  
Millau pour intégrer le  
dispositif « Des livres et des  
bébés »**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, modifiée,

Considérant les objectifs du dispositif « Des livres et des bébés » :

L'accompagnement à la parentalité, en permettant d'aménager des temps dédiés à la lecture des adultes vers les plus petits

Une offre de formation étoffée, à destination des professionnels afin de développer les techniques de lecture, de sélection documentaire

Des journées de réflexion sur l'importance de lecture et du petit enfant

Considérant l'importance de l'offre documentaire vers le public de la Petite Enfance.

Considérant que les actions menées vers ce public peuvent prétendre à des aides budgétaires et à des soutiens en terme de formations principalement.

Après avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est proposé au Conseil Municipal,

1. D'approuver la convention « Des livres et des bébés » avec le Conseil Départemental,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée, ainsi que les avenants et les pièces pouvant en découler, et à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au budget 2019 TS 150 Nature 6228 Fonction 321

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/123**

**Théâtre de la Maison du  
Peuple - Convention de  
mécénat entre la Ville de  
Millau et la Société des  
Caves et Producteurs  
réunis de Roquefort**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant que la Société des Caves et des Producteurs réunis de Roquefort souhaite soutenir la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau par un acte de mécénat,

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée et en fixe les modalités,

Considérant que la Société des Caves et Producteurs réunis de Roquefort versera à la Ville de Millau, dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple, la somme de 3 600 euros. Cette somme sera affectée au budget de la Ville de Millau. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que :

- la mise à disposition de 30 invitations sur un spectacle, défini ultérieurement par les deux signataires, de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple ainsi qu'un abonnement entreprise offert pour la Société des Caves et Producteurs réunis de Roquefort ;

- la présence du logo de la Société des Caves et Producteurs réunis de Roquefort sur tous les supports de communication de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau (6 000 brochures diffusées, 800 cartons d'invitation, 2 000 étuis à tickets, 12 000 flyers, 700 affiches de différents formats, site Internet, page Facebook) ;

- le présent mécénat sera mentionné sur la plaquette de la saison culturelle 2019/2020.

Après avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Millau et la Société des Caves et Producteurs réunis de Roquefort pour la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat, ci-annexée, ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2019 de la Ville de Millau Fonction 313 - Nature 7713 - TS 151

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**





VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/124**

**Théâtre de la Maison du  
Peuple - Convention de  
mécénat entre la Ville de  
Millau et la SAS AUGLANS**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant que la SAS AUGLANS souhaite soutenir la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau par un acte de mécénat,

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée et en fixe les modalités,

Considérant que la SAS AUGLANS versera à la Ville de Millau, dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple, la somme de 1 500 euros. Cette somme sera affectée au budget de la Ville de Millau. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que :

- la mise à disposition de 15 invitations pour des spectacles, réparties sur la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple ainsi qu'un abonnement entreprise offert pour la SAS AUGLANS ;

- la présence du logo de la SAS AUGLANS sur tous les supports de communication de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau (6 000 brochures diffusées, 800 cartons d'invitation, 2 000 étuis à tickets, 12 000 flyers, 700 affiches de différents formats, site Internet, page Facebook) ;

- le présent mécénat sera mentionné sur la plaquette de la saison culturelle 2019/2020.

Après avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Millau et la SAS AUGLANS pour la saison culturelle du Théâtre de la Maison du Peuple,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2019 de la Ville de Millau - Fonction 313 - Nature 7713 -TS 151

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/125**

**Théâtre de la Maison du  
Peuple - Convention de  
mécénat entre la Ville de  
Millau et la Sarl GALZIN**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant que la Sarl GALZIN souhaite soutenir la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau par un acte de mécénat,

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée et en fixe les modalités,

Considérant que la Sarl GALZIN versera à la Ville de Millau, dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple, la somme de 2 200 euros. Cette somme sera affectée au budget de la Ville de Millau. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que :

- la mise à disposition de 30 invitations pour des spectacles, réparties sur la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple ainsi qu'un abonnement offert pour la Sarl GALZIN ;

- la présence du logo de la Sarl GALZIN sur tous les supports de communication de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau (6 000 brochures diffusées, 800 cartons d'invitation, 2 000 étuis à tickets, 12 000 flyers, 700 affiches de différents formats, site Internet, page Facebook) ;

- le présent mécénat sera mentionné sur la plaquette de la saison culturelle 2019/2020.

Après avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Millau et la Sarl GALZIN pour la saison culturelle du Théâtre de la Maison du Peuple,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2019 de la Ville de Millau - Fonction 313 - Nature 7713 - TS 151

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/126**

**Théâtre de la Maison du  
Peuple - Convention de  
mécénat entre la Ville de  
Millau et la Compagnie  
Eiffage du Viaduc de Millau**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant que la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau souhaite soutenir la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau par un acte de mécénat,

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée et en fixe les modalités,

Considérant que la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau versera à la Ville de Millau, dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple, la somme de 13 200 euros. Cette somme sera affectée au budget de la Ville de Millau. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que :

- la mise à disposition de 144 invitations pour des spectacles, réparties sur la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple ;

- la mise à disposition de 60 places offertes pour le spectacle et réservation supplémentaire de 40 places (à la charge de la CEVM) pour le spectacle du Vendredi 13 Décembre 2019 ;

- la présence du logo de la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau sur tous les supports de communication de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau (6 000 brochures diffusées, 800 cartons d'invitation, 2 000 étuis à tickets, 12 000 flyers, 700 affiches de différents formats, site Internet, page Facebook) ;

- le présent mécénat sera mentionné sur la plaquette de la saison culturelle 2019/2020.

Après avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Millau et la Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau pour la saison culturelle du Théâtre de la Maison du Peuple,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2019 de la Ville de Millau - Fonction 313 - Nature 7713 - TS 151

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/127**

**Théâtre de la Maison du  
Peuple - Convention de  
mécénat entre la Ville de  
Millau et la Sarl Le Comptoir  
du Crès**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant que la Sarl Le Comptoir du Crès souhaite soutenir la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau par un acte de mécénat,

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée et en fixe les modalités,

Considérant que la Sarl Le Comptoir du Crès versera à la Ville de Millau, dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple, la somme de 1 000 euros. Cette somme sera affectée au budget de la Ville de Millau. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que :

- la mise à disposition de 10 invitations pour des spectacles, réparties sur la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple ainsi qu'un abonnement offert pour la Sarl Le Comptoir du Crès ;

- la présence du logo de la Sarl Le Comptoir du Crès sur tous les supports de communication de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau (6 000 brochures diffusées, 800 cartons d'invitation, 2 000 étuis à tickets, 12 000 flyers, 700 affiches de différents formats, site Internet, page Facebook) ;

- le présent mécénat sera mentionné sur la plaquette de la saison culturelle 2019/2020.

Après avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Millau et Sarl Le Comptoir du Crès pour la saison culturelle du Théâtre de la Maison du Peuple,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2019 de la Ville de Millau - Fonction 313 - Nature 7713 - TS 151

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**





**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame ORCEL**

**Délibération numéro :**  
**2019/128**

**Théâtre de la Maison du  
Peuple Convention de  
mécénat entre la Ville de  
Millau et la Sarl BOISSIERE  
et Fils**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations,

Considérant que la Sarl BOISSIERE et Fils souhaite soutenir la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau par un acte de mécénat,

Considérant qu'une convention de mécénat a donc été élaborée et en fixe les modalités,

Considérant que la Sarl BOISSIERE et Fils versera à la Ville de Millau, dans le cadre de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple, la somme de 1 500 euros. Cette somme sera affectée au budget de la Ville de Millau. Cette opération ne sous-entend aucun engagement formel pour la Ville, autre que :

- la mise à disposition de 15 invitations pour des spectacles, réparties sur la saison 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple, ainsi qu'un abonnement « carte entreprise » offert pour la Sarl BOISSIERE et Fils ;
- la présence du logo de la Sarl BOISSIERE et Fils sur tous les supports de communication de la saison culturelle 2019/2020 du Théâtre de la Maison du Peuple (6 000 brochures diffusées, 800 cartons d'invitation, 2 000 étuis à tickets, 12 000 flyers, 700 affiches de différents formats, site Internet, page Facebook).

- le présent mécénat sera mentionné sur la plaquette de saison 2019/2020.

Après avis favorable de la Commission Culture du 8 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la convention de mécénat entre la Ville de Millau et la Sarl BOISSIERE et Fils pour la saison culturelle du Théâtre de la Maison du Peuple,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mécénat ci-annexée ainsi qu'à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette recette sera versée sur le budget 2019 de la Ville de Millau

Fonction 313 - Nature 7713 - TS 151

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur SOULIE**

**Délibération numéro :**  
**2019/129**

**Création de tarifs « saison  
d'hiver » - centre aquatique  
municipal Roger Julian**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L 2121-29 et L 2121-30 ;

Vu la délibération 2017/208 du Conseil Municipal du 16 novembre 2017 portant délégation de la compétence création d'un centre aquatique et d'une salle artificielle d'escalade à la Communauté de Communes Millau Grands Causses

Vu la délibération 2018/202 du Conseil Municipal du 18 décembre 2018 relative aux tarifs municipaux notamment ceux du centre aquatique ;

Considérant le projet centre aquatique/salle d'escalade conduit actuellement par la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;

Considérant le terme de la délégation de service public fixé au 9 juin 2019 pour la gestion des créneaux d'ouverture au public en période hivernale ;

Considérant l'impossibilité légale de prolonger la délégation de service public jusqu'au nouveau projet du centre aquatique

Considérant le choix fait par la Ville de Millau de confier la gestion des créneaux d'ouverture au public pendant la durée de conception/réalisation du chantier à un prestataire dans le cadre d'un marché public avec intéressement et non d'une délégation, afin de ne pas faire porter sur le délégataire les risques d'exploitation ;

Considérant qu'il convient juridiquement de prendre une délibération fixant les tarifs du centre aquatique pour la « saison d'hiver », identiques à ceux de la délégation de service public arrivée à échéance ;

Considérant la création de nouveaux tarifs « hiver » du centre aquatique pour la saison à venir, soit :

	Préférentiel : Résident Millavois sur justificatif	Normal
Entrée simple	2,90 €	3,90 €
Entrée réduite: enfant de moins de 15 ans	2,30 €	2,60 €
10 Entrées Adultes	23,00 €	33,00 €
10 Entrées enfants	17,50 €	19,50 €
Abonnement annuel (du 1er septembre au 2nd weekend de juin)	200,00 €	260,00 €
Entrée réduite: Etudiants, chômeurs, RSA, titulaire d'une carte handicapé	2,30 €	
Famille : 2 adultes 2 enfants (sur présentation d'un justificatif)	9 €	
Animation exceptionnelle	8,00 € - 4 € pour les moins de 15 ans	
Activités Aquatiques	9€ hors entrée public	

Après avis de la Commission des sports en date du 4 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. De créer de nouveaux tarifs « hiver » conformément au tableau ci-dessus,
2. D'adopter les tarifs « hiver » ci-dessus du centre aquatique municipal Roger Julian, à compter du 2 septembre 2019 jusqu'au 14 juin 2020 inclus,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur SOULIE**

**Délibération numéro :**  
**2019/130**

**L'assiette en baskets :**  
**Contrat avec l'Agence**  
**Régionale de la Santé en**  
**Occitanie**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEAUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'article L 1431-2 du Code de la santé publique qui dispose que les Agences Régionales de la Santé (ARS) sont chargées de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique et qu'à ce titre « elles définissent et financent des actions visant à promouvoir la santé, à éduquer la population à la santé et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte d'autonomie, et elles veillent à leur évaluation »,

Vu la délibération en date du 4 février 2009 portant la Ville de Millau « Ville Active du Programme National Nutrition Santé (PNNS) »,

Vu la délibération en date du 18 novembre 2009 créant le projet « l'assiette en baskets »,

Vu l'obtention du label « Ville Vivez Bougez » décerné le 13 Avril 2018 par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie,

Vu la décision de l'ARS Occitanie de financement au titre du Fond d'Intervention Régional pour l'année 2019 adressé par courriel le 9 avril 2019.

Considérant que l'action « l'Assiette en baskets » initiée et conçue par la Ville de Millau est conforme à ses missions et s'inscrit dans le cadre des priorités régionales de santé publique définies par l'ARS Occitanie,

Considérant que selon les recommandations de l'Agence régionale de santé le projet de « l'Assiette en baskets » 2019-2020 vise à sensibiliser le plus grand nombre de personnes quel que soit l'âge, la catégorie socio-professionnelle, le niveau de sensibilisation à la promotion de la santé.

Considérant que l'ARS Occitanie accepte de contribuer au projet pour un montant de 15 600 €. La ventilation du budget est décidée par l'ARS.

Il convient à ce titre de conventionner avec l'ARS ;

Aussi, après avis de la commission des sports en date du 4 septembre 2019, il est donc demandé au Conseil Municipal

1. D'APPROUVER les termes du contrat ci-joint avec l'Agence Régionale de la Santé Occitanie afin de mettre en œuvre le projet « L'assiette en baskets » pour l'année 2019-2020,
2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat annuel 2019 mettant en œuvre « L'assiette en baskets »,
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir la subvention de 15 600 €,
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les recettes seront inscrites au budget 2019 TS 162 – Fonction 512 – Nature 7478

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame SUDRES**  
**BALTRONS**

**Délibération numéro :**  
**2019/131**

**Règlement intérieur péri et**  
**extrascolaire**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'école de la République et la réforme des rythmes scolaires,

Vu le code de l'Éducation pris notamment en son article D.521,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, publié le 26 janvier 2013, précisant le cadre réglementaire national de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles,

Vu le décret n°2014-1320 du 5 novembre 2014 qui a clarifié la notion d'accueil péri et extrascolaire,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération n° 2014/121 du 3 juillet 2014 portant sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et d'une organisation à compter de la rentrée 2014-2015,

Vu la délibération n° 2015-150 du 2 juillet 2015 portant l'uniformisation de l'organisation des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2015-2016,

Vu la délibération n°2018/083 du 24 mai 2018 portant sur le retour à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée 2018/2019,

Vu la délibération n°2018/213 du 18 décembre 2018 approuvant le Projet Educatif de Territoire « Plan Mercredi »,  
Considérant que seule la Commune est compétente pour fixer les mesures générales d'organisation des services publics communaux, et édicter un règlement intérieur,  
Considérant l'avis favorable des Directeurs d'école,  
Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour ce règlement comme suit :

Une modification de l'organisation périscolaire entre 16h30 et 17h30 (études et garderies) pour les écoles Martel et J. Ferry, à l'identique de l'organisation périscolaire des écoles Paul Bert et Jean-Henri Fabre : avec deux études et deux garderie par semaine alternés pour tous les niveaux permettant les départs échelonnés ;

L'accueil du mercredi en A.L.S.H. Louis Bonniol devient un temps d'accueil périscolaire suite à la validation du PEDT Plan mercredi en Conseil Municipal du 18 décembre 2018, permettant un taux d'encadrement assoupli ;

Une modification de l'âge limite d'accueil au Centre de Loisirs Bonniol fixé à 8 ans (date anniversaire) pour répondre à la demande des familles comme suit :

Au dernier jour des vacances de Noël pour les enfants de 8 ans nés entre septembre et décembre,

Au dernier jour des vacances d'été pour ceux nés en entre janvier et août.

Considérant l'avis favorable de la Commission Éducation du 3 juillet 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'APPROUVER les termes du Règlement Intérieur qui précise les règles de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires tel qu'annexé à la présente
2. D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à prendre toute disposition utile à la mise en œuvre de ce règlement ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**





**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame SUDRES**  
**BALTRONS**

**Délibération numéro :**  
**2019/132**

**Portage des repas :**  
**convention entre la ville de**  
**Millau et l'Association**  
**Familiale du Rozier**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la délibération 2019/202 du conseil municipal du 18 décembre 2018 portant tarifs des services publics 2019,

Considérant que l'Association Familiale du Rozier, représentée par sa Présidente, ayant pour objectif d'améliorer la prestation des repas servis aux enfants de l'école publique du Rozier,

Considérant la demande faite auprès de la ville de Millau, qui travaille déjà dans une démarche de qualité au sein des restaurants scolaires de sa ville, de la fournir en repas.

Considérant que la ville de Millau livre déjà l'école de la Cresse, la commission éducation a émis un avis favorable à cette demande.

Considérant l'accord intervenu sur le nombre de composantes par repas ainsi que le tarif proposé,

Considérant que, par ce biais, les bénéficiaires de ces repas profiteront de menus de qualité et équilibrés,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver la fourniture des repas produits par le service Restauration Municipale à l'association Familiale du Rozier.
2. D'approuver les tarifs :

Repas scolaire : 4,62 € HT +15€ livraison par semaine

Valables jusqu'au 31 décembre 2019

3. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée et ses avenants ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les recettes correspondantes sont inscrites au Budget 2019 : TS 128 – Nature 60623

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame LACAN**

**Délibération numéro :**  
**2019/133**

**ACCÈS DÉMATÉRIALISÉ À**  
**« MON COMPTE**  
**PARTENAIRE » CAF**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Considérant la proposition de convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » de la Caisse d'Allocations Familiales, permettant de déclarer les données de façon dématérialisée dans un espace intitulé « Mon Compte Partenaire » en remplacement des modes de transmission actuels (voie postale ou envoi courriel), à savoir :

d'effectuer leurs déclarations en ligne, via des formulaires normalisés de recueil des données d'activité et financières, consulter l'avancement du traitement des déclarations,

consulter les données allocataires pour le calcul de participation familiale.

Considérant le contrat de services pris en application de cette convention qui définit les engagements et notamment en ce qui concerne la sécurité d'accès aux données entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et la Commune dans le cadre de l'accès au service « Mon Compte Partenaire ». Il comprend deux annexes :

un bulletin d'adhésion au service « Aides Financières d'Action Sociale » (A.F.A.S.),

un bulletin d'inscription ayant pour objet de désigner le ou les administrateur(s) / utilisateur(s) en charge des télé-déclarations et/ou de consultation des données Caf.

En complément, ce contrat de services définit les engagements entre la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron et la Commune, notamment en ce qui concerne la sécurisation des données dans le cadre de l'accès au service « Mon Compte Partenaire ».

Considérant que la Commune est gestionnaire des A.L.S.H. Bonniol et Albert Séguier Le Crès, Mercredi Eveil Sportif qui nécessitent la consultation et l'envoi de données CAF.

Considérant que la mise en œuvre de ce nouvel espace numérique et des droits d'accès associés nécessite la signature :

- d'une convention globale, la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire »,
- du contrat de service pris en application de cette convention assurant la Caf de la sécurisation des accès,
- d'annexes thématiques d'adhésion à des services spécifiques nécessaires au bon fonctionnement des relations Ville/CAF.

Après avis favorable de la commission Jeunesse du 3 juillet 2019, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver les termes de la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire » et du contrat de service à intervenir pris en application de ladite convention,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'accès à « Mon Compte Partenaire », le contrat de service ainsi que toutes les annexes d'adhésion à ce service spécifique,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ces documents, notamment de désigner le ou les administrateur(s) / utilisateur(s) en charge des télé-déclarations.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/134**

**Information du Conseil  
municipal sur les  
acquisitions déléguées ou  
faites par la Ville par  
exercice du droit de  
préemption**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 210-1 et suivants et R. 210-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2011/157 portant institution du droit de préemption Urbain et du droit de préemption urbain renforcé,

Vu la délibération n°2012/162 portant institution du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et sur les terrains faisant l'objet d'aménagement commercial,

Vu la délibération n°2019/048 en date du 23 mai 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire,

Considérant qu'il y a lieu de retracer pour une parfaite information des conseillers municipaux l'ensemble des décisions du Maire prises en matière de droit de préemption depuis le dernier Conseil municipal :

DOSSIER	ADRESSE	DATE DEMANDE	DATE DECISION	OBJET	PRIX	PREEMPTION
IA1214519M5107	0004 AV ALFRED MERLE	05/03/2019	28/03/2019	LOCAL COMMERCIAL	130 000 €	non
IA1214519M5108	0018 RUE DROITE	06/03/2019	28/03/2019	APPARTEMENT	31 500 €	non
IA1214519M5109	0068 RUE DE MALHOURTET	06/03/2019	28/03/2019	APPARTEMENT	59 000 €	non
IA1214519M5110	0038 RUE DROITE	07/03/2019	28/03/2019	APPARTEMENT	29 500 €	non
IA1214519M5111	0001 RUE EMILIE ARNAL	07/03/2019	28/03/2019	APPARTEMENT	43 000 €	non
IA1214519M5112	0005 RUE DU ROUERGUE	07/03/2019	28/03/2019	APPARTEMENT	125 000 €	non
IA1214519M5113	0115 AV DE CALES	07/03/2019	28/03/2019	APPARTEMENT GARAGE	115 000 €	non
IA1214519M5114	0006 RUE DE LA MERE DE DIEU	11/03/2019	04/04/2019	HABITATION	177 500 €	non
IA1214519M5115	11 IMPASSE HENRI DE ROHAN	12/03/2019	04/04/2019	APPARTEMENT PARKING	102 000 €	non
IA1214519M5116	0021 RUE DU GEN THILORIER	12/03/2019	04/04/2019	BATIMENT HABITATION	45 000 €	non
IA1214519M5117	0005 IMP DU GEN DE MONTCALM	12/03/2019	04/04/2019	BATIMENT HABITATION	150 000 €	non
IA1214519M5118	0031 RUE CLAUDE PEYROT	12/03/2019	04/04/2019	APPARTEMENT GARAGE	115 000 €	non
IA1214519M5119	0001 RUE EUSTACHE	13/03/2019	04/04/2019	BATIMENT HABITATION	106 000 €	non
IA1214519M5120	0005 AV ALFRED MERLE	13/03/2019	04/04/2019	LOCAL PROFESSIONNEL	45 000 €	non
IA1214519M5121	0014 RUE DROITE	14/03/2019	28/03/2019	FONDS RESTAURATION RAPIDE	40 000 €	non
IA1214519M5122	0039 AV GAMBETTA	14/03/2019	04/04/2019	APPARTEMENT	75 000 €	non
IA1214519M5124	RUE DU RAVIN DE SAINTE MARTHE	14/03/2019	04/04/2019	TERRAIN A BATIR	46 000 €	non
IA1214519M5125	0034 RUE ALFRED GUIBERT	14/03/2019	04/04/2019	APPARTEMENT GARAGE	142 000 €	non
IA1214519M5126	0067 BD ACHILLE SOUQUES	14/03/2019	04/04/2019	MAISON AVEC TERRAIN	240 000 €	non
IA1214519M5127	0041 AV CHARLES DE GAULLE	14/03/2019	04/04/2019	APPARTEMENT GARAGE	143 000 €	non
IA1214519M5128	0003 RUE DES LILAS	14/03/2019	04/04/2019	HABITATION	165 000 €	non
IA1214519M5129	0004 RUE FRANCOIS FABIE	14/03/2019	04/04/2019	BATISSE	130 000 €	non
IA1214519M5130	0054 IMP HENRI DE ROHAN	15/03/2019	04/04/2019	APPARTEMENT ET 2 GARAGES	125 000 €	non
IA1214519M5131	0165 IMP DIEUDONNE REY	18/03/2019	11/04/2019	BATIMENT HABITATION	165 000 €	non
IA1214519M5132	0044 RUE ARTHUR DERUY	18/03/2019	11/04/2019	APPARTEMENT	38 000 €	non
IA1214519M5133	0026 AV JEAN JAURES	19/03/2019	11/04/2019	GARAGE	20 000 €	non
IA1214519M5134	0026 AV JEAN JAURES	19/03/2019	11/04/2019	GARAGE	20 000 €	non
IA1214519M5135	0026 AV JEAN JAURES	19/03/2019	11/04/2019	GARAGE	20 000 €	non
IA1214519M5136	0026 AV JEAN JAURES	19/03/2019	11/04/2019	GARAGE	20 000 €	non
IA1214519M5137	0005 RUE DE LA SAUNERIE	19/03/2019	11/04/2019	LOCAL PROFESSIONNEL	115 000 €	non
IA1214519M5138	0699 BD DU PUIITS DE CALES	21/03/2019	11/04/2019	HABITATION	200 000 €	non
IA1214519M5139	0028 RUE DE LA MERE DE DIEU	21/03/2019	11/04/2019	HABITATION	255 000 €	non
IA1214519M5140	0001 RUE DU CHAMP DU PRIEUR	21/03/2019	11/04/2019	APPARTEMENT GARAGE	105 000 €	non
IA1214519M5141	0012 PL EMMA CALVE	21/03/2019	11/04/2019	APPARTEMENT	67 000 €	non

IA1214519M5142	0102 RUE PHILIPPINE	21/03/2019	11/04/2019	TERRAIN A BATIR	34 453.61 €	non
IA1214519M5143	0001 RUE DU CHAMP DU PRIEUR	21/03/2019	11/04/2019	APPARTEMENT	98 000 €	non
IA1214519M5144	0005 RUE DU PONT DE FER	25/03/2019	18/04/2019	APPARTEMENT	49 800 €	non
IA1214519M5145	0033 BD RICHARD	28/03/2019	18/04/2019	APPARTEMENT JARDIN GARAGE	180 000 €	non
IA1214519M5146	0018 RUE DE LA FRATERNITE	28/03/2019	18/04/2019	APPARTEMENT	70 000 €	non
IA1214519M5147	0011 RUE ANTOINE GUY	28/03/2019	18/04/2019	APPARTEMENT GARAGE	55 000 €	non
IA1214519M5148	0005 RUE DU VIEUX CRES	28/03/2019	18/04/2019	MAISON HABITATION	78 000 €	non
IA1214519M5149	0006 TRA DES CHARBONNIERS	28/03/2019	18/04/2019	BATIMENT HABITATION 35M²	40 000 €	non
IA1214519M5150	9004 RTE DU CAUSSE NOIR	01/04/2019	18/04/2019	BATIMENT HABITATION	170 000 €	non
IA1214519M5151	0006 RUE HAUTE	01/04/2019	18/04/2019	HABITATION	129 000 €	non
IA1214519M5152	190 C IMPASSE PAUL MARES	02/04/2019	25/04/2019	CONSTRUCTION MAISON DH360	79 000 €	non
IA1214519M5153	0023 RUE MATHIEU PREVOT	05/04/2019	25/04/2019	APPARTEMENT	109 000 €	non
IA1214519M5154	0036 RUE DU RAJOL	04/04/2019	25/04/2019	MAISON MITOYENNE JARDIN	95 000 €	non
IA1214519M5155	0007 RUE DE LA CONDAMINE	04/04/2019	25/04/2019	MAISON DE VILLE	135 000 €	non
IA1214519M5156	0192 RUE DE CREVE CHEVAL	04/04/2019		MAISON SUR TERRAIN	150 000 €	non
IA1214519M5157	0012 RUE DES JACOBINS	04/04/2019	25/04/2019	APPARTEMENT	50 000 €	non
IA1214519M5158	0008 RUE DE LA FRATERNITE	04/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT	50 000 €	non
IA1214519M5159	0023 RUE MATHIEU PREVOT	04/04/2019	25/04/2019	GARAGE APPARTEMENT	110 000 €	non
IA1214519M5160	0024 IMP JEANNE FOULQUIER	09/04/2019	04/04/2019	HABITATION	180 000 €	non
IA1214519M5161	0341 IMP DE COMBE LEONS	09/04/2019	02/05/2019	BATIMENT HABITATION	139 000 €	non
IA1214519M5162	0009 RUE DE LA CONDAMINE	09/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT	49 500 €	non
IA1214519M5163	0014 RUE LUCIEN COSTES	09/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT GARAGE	135 000 €	non
IA1214519M5164	9009 RES TOUR DU STADE IMP. MERVIEL	09/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT	75 000 €	non
IA1214519M5165	0042 AV CHARLES DE GAULLE	09/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT	82 000 €	non
IA1214519M5166	0018 RUE DROITE	09/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT	110 000 €	non
IA1214519M5167	0008 RUE DU JUMEL	10/04/2019	02/05/2019	MAISON	25 000 €	non
IA1214519M5168	0010 IMP ROSE HUGLA	10/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT GARAGE	98 000 €	non
IA1214519M5169	0041 AV JEAN JAURES	11/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT	62 000 €	non
IA1214519M5170	0001 RUE DU LION D OR	11/04/2019	02/05/2019	APPARTEMENT	30 000 €	non
IA1214519M5171	0001 RUE DES CORDELIERS	11/04/2019	02/05/2019	HABITATION	70 000 €	non
IA1214519M5172	0137 RUE JEAN DOUZOU	11/04/2019	02/05/2019	BATIMENT HABITATION	235 000 €	non
IA1214519M5173	0065 RUE LOUIS BERNAD	11/04/2019	02/05/2019	MAISON SUR TERRAIN 120 M²	275 000 €	non
IA1214519M5174	0006 RUE BERNARD LAURET	12/04/2019	02/05/2019	PIECE HABITATION ET PLACARD	26 000 €	non

IA1214519M5175	0219 RUE ETIENNE DELMAS	15/04/2019	09/05/2019	ENSEMBLE IMMOBILIER A USAGE SALLE DE RECEPTION	450 000 €	non
IA1214519M5176	0219 RUE ETIENNE DELMAS	15/04/2019	09/05/2019	APPARTEMENT	150 000 €	non
IA1214519M5177	0046 RUE JEAN BOUDOU	17/04/2019	09/05/2019	MAISON AVEC TERRAIN	245 000 €	non
IA1214519M5178	1265 RUE DES AUMIERES	17/04/2019	09/05/2019	BATIMENT HABITATION	320 000 €	non
IA1214519M5179	0011 AV DE LA REPUBLIQUE	18/04/2019	19/04/2019	FONDS BOUCHERIE CHARCUTERIE	100 000 €	non
IA1214519M5180	0001 RUE DU RAJOL	18/04/2019	09/05/2019	APPARTEMENT	190 000 €	non
IA1214519M5181	0094 IMP LUCIE AUBRAC	18/04/2019	09/05/2019	MAISON HABITATION	231 000 €	non
IA1214519M5182	0150 BD GEORGES BRASSENS	26/04/2019	07/05/2019	BATIMENT COMMERCIAL	62 951 €	non
IA1214519M5183	0150 BD GEORGES BRASSENS	26/04/2019	07/05/2019	BUREAUX DEPENDANCES HYPERMARCHE	12 233 522	non
IA1214519M5184	0046 PAS DE LA CANTI PERRINE CROS	19/04/2019	09/05/2019	BATIMENT HABITATION	235 000 €	non
IA1214519M5185	0047 RUE DES AUMIERES	19/04/2019	16/05/2019	MAISON T4 TERRAIN	203 000 €	non
IA1214519M5186	0008 RUE DE LA FRATERNITE	23/04/2019	16/05/2019	APPARTEMENT	46 000 €	non
IA1214519M5187	0007 RUE DES JARDINS	25/04/2019	16/05/2019	MAISON	24 000 €	non
IA1214519M5188	0601 AV DE L AIGOUAL	25/04/2019	16/05/2019		102 500 €	non
IA1214519M5189	0018 AV ALFRED MERLE	25/04/2019	16/05/2019	BATIMENT COMMERCIAL AVEC JARDIN	210 000 €	non
IA1214519M5190	0018 RUE DE LA MERE DE DIEU	26/04/2019	16/05/2019	GARAGE SSOL	210 000 €	non
IA1214519M5191	0181 RUE PAUL ET ETIENNE LACURE	26/04/2019	16/05/2019	MAISON 110 M²	280 000 €	non
IA1214519M5192	9009 RES TOUR DU STADE IMP. MERVIEL	26/04/2019	16/05/2019	APPARTEMENT	54 000 €	non
IA1214519M5193	0017 RUE DE LA FRATERNITE	26/04/2019	16/05/2019	GARAGE	16 000 €	non
IA1214519M5194	0010 IMP DU PUIITS NEUF	10/05/2019	31/05/2019	MAISON HABITATION	75 000 €	non
IA1214519M5195	0022 RUE DES LILAS	09/05/2019	31/05/2019	MAISON HABITATION	145 000 €	non
IA1214519M5196	CHE DE BOUYASSE	09/05/2019	31/05/2019	TERRAIN A BATIR	80 000 €	non
IA1214519M5197	0021 BD DE BONALD	09/05/2019	31/05/2019	APPARTEMENT	120 000 €	non
IA1214519M5198	0044 RTE DES AUMIERES	09/05/2019	31/05/2019	MAISON DE VIGNE AVEC TERRAIN	80 000 €	non
IA1214519M5199	0017 RUE DE LA FRATERNITE	09/05/2019	31/05/2019	LOCAUX ACTIVITE APPARTEMENT	180 000 €	non
IA1214519M5200	0006 RUE PEYSSIERE	07/05/2019	31/05/2019	HABITATION	30 000 €	non
IA1214519M5201	0073 PL DES CARMES	07/05/2019	31/05/2019	HABITATION	172 500 €	non
IA1214519M5202	0009 IMP DU GEN DE MONTCALM	07/05/2019	31/05/2019	HABITATION	154 000 €	non
IA1214519M5203	0006 RUE ANDRE BALITRAND	07/05/2019	31/05/2019	APPARTEMENT GARAGE	169 000 €	non
IA1214519M5204	0001 AV CHARLES DE GAULLE	07/05/2019	31/05/2019	APPARTEMENT	95 000 €	non
IA1214519M5205	0019 BD RICHARD	07/05/2019	31/05/2019	APPARTEMENT	75 000 €	non
IA1214519M5206	177 RUE ABBE GUILLAU THOMAS RAYNAL	07/05/2019	31/05/2019	TERRAIN A BATIR	74 000 €	non
IA1214519M5207	0004 RUE DU PONT DE FER	07/05/2019	31/05/2019	BATIMENT HABITATION	170 000 €	non
IA1214519M5208	0062 AV CHARLES DE GAULLE	29/04/2019	23/05/2019	APPARTEMENT GARAGE	225 000 €	non



IA1214519M5209	0005 AV GAMBETTA	02/05/2019	23/05/2019	APPARTEMENT	70 000 €	non
IA1214519M5210	0065 RUE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	02/05/2019	23/05/2019	APPARTEMENT PARKINGS	110 000 €	non
IA1214519M5211	0032 RUE HAUTE	02/05/2019	23/05/2019	APPARTEMENT GARAGE	105 000 €	non
IA1214519M5212	0040 PL DES CARMES	02/05/2019	23/05/2019	APPARTEMENT GARAGE	70 000 €	non
IA1214519M5213	1397 AV DE L AIGOUAL	02/05/2019	23/05/2019	MAISON SUR TERRAIN	390 000 €	non
IA1214519M5214	0133 AV JEAN JAURES	13/05/2019	06/06/2019	APPARTEMENT	167 000 €	non
IA1214519M5215	17 RUE DU GENERAL THILORIER	14/05/2019	06/06/2019	APPARTEMENT	70 000 €	non
IA1214519M5216	0010 RUE DES AMANDIERS	14/05/2019	06/06/2019	APPARTEMENT JARDIN	147 000 €	non
IA1214519M5217	0011 CITE DES CAUSSES	14/05/2019	06/06/2019	APPARTEMENT	98 000 €	non
IA1214519M5218	0242 AV JOHN F KENNEDY	15/05/2019	06/06/2019	CAVE LOCAL JARDIN	500	non
IA1214519M5219	0242 AV JOHN F KENNEDY	15/05/2019	06/06/2019	COULOIR CAVE JARDIN	500 €	non
IA1214519M5220	0769 AV DE L AIGOUAL	15/05/2019	06/06/2019	BATIMENT HABITATION	290 000 €	non
IA1214519M5221	0024 RUE ALSACE LORRAINE	15/05/2019	06/06/2019	APPARTEMENT GARAGE	113 000 €	non

***Le Conseil Municipal prend acte***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/135**

**Classement d'une parcelle  
dans le domaine public  
communal - Lieu-dit LA  
COSTE**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L 2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 141-3, qui dispense d'enquête publique le classement et le déclassement des voies, lorsque l'opération projetée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie,

Vu le Document Modificatif du Parcellaire Cadastral (DMPC), établi par M. JAUDON, Géomètre, le 21 mai 2019, actant la division de la parcelle cadastrée Section CY n° 69, au lieu-dit LA COSTE, propriété du domaine privé communal, d'une contenance de 4183 m<sup>2</sup> en 3 parcelles :

- une partie (A) d'une contenance de 3 764 m<sup>2</sup> restant dans le domaine privé communal,
- une partie (B) d'une contenance de 371 m<sup>2</sup>, destinée à être vendue.
- une partie (C) d'une contenance de 48 m<sup>2</sup>, constituant un délaissé de voirie et destiné à être classé dans le domaine public communal,

Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 2 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. De classer dans le domaine public communal une emprise de 48 m<sup>2</sup>, (parcelle C du DMPC),
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/136**

**Cession parcelle de 371 m<sup>2</sup> -**  
**Lieu dit LA COSTE**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Document Modificatif du parcellaire Cadastral (DMPC) établi le 21 mai 2019 par M. JAUDON, Géomètre, actant la division de la parcelle cadastrée Section CY n° 69, située au lieu-dit La Coste, d'une contenance de 3764 m<sup>2</sup> et faisant partie du domaine privé communal, en vue d'en céder une emprise de 371 m<sup>2</sup> à M. Vincent COLLET et Mme Julie FROMENT,

Vu le courrier de France Domaine en date du 19 février 2019 actant la demande d'évaluation de la Ville et l'informant qu'il ne serait pas donné suite à cette demande (article L 1311-12 et L 2241-1 du Code Général des Collectivité Territoriales),

Considérant l'accord de M. COLLET et Mme FROMENT en date du 27 février 2019 portant sur leur projet d'acquisition de cette parcelle, au prix de 8 €/m<sup>2</sup>, et sur la prise en charge les frais d'honoraires inhérents à la division de la parcelle,

Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 2 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. de céder à Monsieur COLLET et Mme FROMENT une parcelle issue de la parcelle cadastrée Section CY n° 69, propriété du domaine privé communal et en cours de numérotation cadastrale, d'une superficie de 371 m<sup>2</sup>, située lieu-dit LA COSTE à MILLAU, au prix de DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE HUIT EUROS (2 968 €).
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/137**

**Cession des immeubles  
cadastrés Section AI n° 671  
et 670 (lots de copropriété)  
Rue du Rajol**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu l'avis de France Domaine en date du 17 décembre 2018.

Considérant que M. Frédéric BIBES et Mme Célia POUGET sont actuellement en cours d'acquisition de l'immeuble cadastré Section AI n° 528, situé place de la Capelle et propriété de Mme FERLEY-LEGAL.

Considérant que les immeubles objet de la présente délibération, situés rue du Rajol et cadastrés Section AI n° 670 (lots de copropriété) et AI n° 671 (immeuble en totalité), appartenant à la Commune de Millau, sont attenants à la propriété de Mme FERLEY-LEGAL, et constituent donc un ensemble.

Considérant que cet ensemble d'immeubles ne peut présenter un intérêt que pour un acquéreur unique,

Considérant, en outre, que les immeubles propriété de la Commune sont dans un état très dégradé, insalubre, et non accessible pour leur partie supérieure (accès muré). Par ailleurs, leur situation, très imbriquée entre l'immeuble côté rue du Rajol (propriété ALRIC) et le centre commercial, rend très difficile tout projet de rénovation ou de construction.

Considérant que ce bien, aujourd'hui à l'abandon et ne présentant pas d'intérêt pour la Commune, a été évalué par France Domaine à 25 000 €

Considérant par ailleurs que, aucun accord n'ayant pu être trouvé sur la base de cette estimation, il convient de déroger à l'avis des domaines,

Considérant qu'un accord est intervenu pour une cession de cet ensemble à Mme POUGET et M. BIBES, pour un prix de 18 000 €

Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 2 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. de céder à Madame Célia POUGET et Monsieur Frédéric BIBES l'immeuble cadastré Section AI n° 671 (en totalité) et AI n° 670 (lots de copropriété), situés rue du Rajol, au prix de DIX HUIT MILLE EUROS (18 000 €)
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/138**

**Convention de servitude de  
passage de réseaux ENEDIS  
(rue du Voultre – parcelles  
AL 352 et 354)**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande du CeTerc, qui a été mandaté par ENEDIS pour établir une ligne BT en façade des immeubles cadastrés Section AL n° 352 et 354, immeubles propriétés de la Communes et donnés à bail à réhabilitation à SOLIHA. Cette ligne partira des repères R1 et R2, puis en souterrain jusqu'aux nouveaux coffrets qui seront encastrés dans le mur des maisons parcelle n° 352 et parcelles n° 354 comme indiqué sur les plans et photos joints à la convention.

Il est donc proposé de consentir à ENEDIS les servitudes suivantes :

- faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus des dites parcelles désignées sur une longueur totale d'environ 14 mètres,
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose,
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.



Après avis de la Commission d'Aménagement Urbain en date du 2 juillet 2019, il est demandé au Conseil Municipal :

1. De consentir à ENEDIS, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000€ euros, dont le siège social est Tour ENEDIS, 34 Place des Corolles, 92079 la Défense Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442, représentée par Monsieur Claude HARTMANN, agissant en qualité de Directeur Régional ERDF Nord Midi Pyrénées, 5, avenue Pierre-Gilles de Gennes – 81000 ALBI dûment habilité à cet effet, la convention de servitudes ci-dessus relatée.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les dites conventions et à accomplir toutes les démarches en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....23  
Votants.....30

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/139**

**Approbation du Plan de  
Prévention du Bruit dans  
l'Environnement**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évolution et à la gestion du bruit dans l'environnement transposée en droit français par les articles L572-1 à L572-11 du code de l'environnement,

Vu le décret n°2006-361 du 24 mars 2006 et son arrêté d'application du 45 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et modifiant le code de l'urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 Novembre 2018 portant publication des cartes de bruit stratégiques pour les réseaux routiers national, départemental et communal supportant un trafic annuel à 3 millions de véhicules sur le département de l'Aveyron,

Vu le dossier du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) soumis à la consultation du public du 26 Avril 2019 au 26 Juin 2019, composé d'un rapport de présentation et d'un résumé non technique,

Considérant qu'il appartient à chaque maître d'ouvrage des infrastructures de mettre en exergue et en œuvre des stratégies de résorption du bruit pour les voies supportant un trafic annuel à 3 millions de véhicules ;

Considérant que les objectifs du PPBE sont de prévenir les effets du bruit et réduire les niveaux sonores ;

Considérant que les PPBE comportent un plan d'actions qui recensent les mesures réalisées, par les autorités compétentes et gestionnaires des infrastructures, depuis quinze ans, ainsi que les actions prévues pour les cinq prochaines années pour traiter les situations de bruits identifiées par les cartes de bruit ;

Considérant que les avis recueillis pendant la consultation du public ne sont pas de nature à remettre en cause le projet du PPBE ;

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale Aménagement urbain du 2 juillet 2019, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le plan de prévention du bruit dans l'environnement de Millau
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....22  
Votants.....29

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/140**

**Rapport annuel 2018 sur le  
prix et la qualité des  
services publics de l'eau :  
Eau (Mill-eau)**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L 2224-5,

Vu la loi n°95-101 du 02 Février 1995 dite « Loi Barnier »,

Vu le décret n°95-635 du 06 Mai 1995,

Considérant que la présente délibération a donc pour objet de présenter le rapport concernant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2018,

Considérant la présentation du rapport de l'eau oblige à élaborer la note liminaire synthétique obligatoire permettant de connaître le service rendu, son prix et le prestataire,

Considérant que le rapport 2018 de l'eau établi par Mill-eau et la note annexée à la présente délibération découlant du rapport du délégataire,

Considérant que le contrat de DSP de l'eau du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2032 avec la société Mill-eau,

Considérant qu'au 1er janvier 2018, le prix du mètre cube pour une facture normalisée s'élevait à 4,06 € TTC, et qu'au 1er janvier 2019, le prix du mètre cube à la baisse, s'élève à 3,96 € TTC. Ce prix se décompose comme suit : 1,22 € TTC pour la production et à la distribution de l'eau, 1,86 € TTC pour la collecte et à la dépollution des eaux et 0,88 € TTC pour les organismes publics et TVA.

Considérant que le rendement du réseau 2018 de 70,4 % est supérieur au rendement attendu par le Grenelle II (68,61%),

Considérant que ce rapport ainsi que l'avis rendu par la présente Assemblée seront mis à la disposition du public aux Services techniques. Une information au public sera faite par voie d'affichage,

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. de prendre acte du présent rapport.

***Le Conseil Municipal prend acte***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....22  
Votants.....29

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/141**

**Rapport annuel 2018 sur le  
prix et la qualité des  
services publics de  
assainissement :**  
**Assainissement (Société  
Millau Assainissement)**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L 2224-5,

Vu la loi n°95-101 du 02 Février 1995 dite « Loi Barnier »,

Vu le décret n°95-635 du 06 Mai 1995,

Considérant que la présente délibération a donc pour objet de présenter le rapport concernant le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2018,

Considérant la présentation du rapport de l'assainissement oblige à élaborer la note liminaire synthétique obligatoire permettant de connaître le service rendu, son prix et le prestataire,

Considérant que le rapport 2018 de l'assainissement établi par Millau Assainissement et la note annexée à la présente délibération découlant du rapport du délégataire,

Considérant que le contrat de DSP de l'assainissement du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2032 avec la société Millau Assainissement,

Considérant qu'au 1er janvier 2018, le prix du mètre cube pour une facture normalisée s'élevait à 4,06 € TTC, et qu'au 1er janvier 2019, le prix du mètre cube à la baisse, s'élève à 3,96 € TTC. Ce prix se décompose comme suit : 1,22 €

TTC pour la production et à la distribution de l'eau, 1,86 € TTC pour la collecte et à la dépollution des eaux et 0,88 € TTC pour les organismes publics et TVA.

Considérant que le rendement du réseau 2018 de 70,4 % est supérieur au rendement attendu par le Grenelle II (68,61%),

Considérant que ce rapport ainsi que l'avis rendu par la présente Assemblée seront mis à la disposition du public aux Services techniques. Une information au public sera faite par voie d'affichage,

Il est demandé au Conseil Municipal :

1. de prendre acte du présent rapport.

***Le Conseil Municipal prend acte***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....22  
Votants.....29

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/142**

**Convention de déversement  
d'effluents industriels dans  
le réseau communal  
d'assainissement des  
tanneurs/mégissiers**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L. 2224-7 à L. 2224-12 et R. 2224-19-6,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 1331-10 et L. 1337-2,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L.214-14,

Vu le Décret n°2000-237 du 13/03/2000 pris pour l'application des articles L. 2224-7 à L. 2224-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et modifiant le Code des Communes,

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité,

Vu le contrat par affermage du service public de l'assainissement collectif pour la commune de Millau adopté par la délibération du Conseil du 5 décembre 2017 et avec prise d'effet au 1er janvier 2018,

Vu le règlement du service de l'assainissement de MILLAU,



Considérant que les établissements ne peuvent déverser ses rejets d'eaux usées autres que domestiques directement dans le milieu naturel du fait de leur qualité et ne dispose pas des installations adéquates permettant un traitement suffisant,

Considérant l'article L. 1331-10 du Code de la Santé publique stipulant que les eaux usées industrielles ne peuvent être introduites dans les systèmes d'assainissement collectifs qu'après autorisation expresse de l'Autorité compétente,

Considérant qu'au regard du nouveau contrat de DSP et afin de répondre aux exigences de la loi, il convient de dénoncer les conventions de déversement qui lie la Ville de Millau et les tanneurs mégissiers,

Considérant que la Ville prenait en charge une partie du coût de traitement de vos effluents ce qui n'est plus possible tenant le principe d'égalité de traitement des usagers,

Considérant la nécessité d'établir une convention précisant les modalités techniques et financières du déversement et du traitement des effluents industriels des tanneurs mégissiers dans le système de traitement des eaux usées de la commune de Millau,

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver la résiliation des conventions de déversement autorisées par délibération du 16 décembre 1999 à compter du 1er janvier 2019,
2. d'autoriser les industriels tanneurs mégissiers à déverser leurs effluents d'eaux usées dans le réseau de la ville de Millau,
3. d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières ci-jointe avec chaque tanneur mégissier,
4. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté par : 21 voix pour**

**8 abstention**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL ,  
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE,  
Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas  
CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....22  
Votants.....29

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur NAYRAC**

**Délibération numéro :**  
**2019/143**

**Etablissement Public**  
**Foncier d'Occitanie -**  
**avenant à la convention**  
**opérationnelle « Les**  
**Sablons »**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019

**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008, modifié par le décret n° 2014-1734 du 29 décembre 2014,

Vu l'article L 321-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération n° 2018/11 en date du 15 février 2018, approuvant le projet de convention opérationnelle « Les Sablons » entre l'E.P.F. Occitanie et la Ville de Millau et autorisant sa signature,

Vu ladite convention signée le 18 mai 2018,

Vu la convention « ACTION CŒUR DE VILLE » signée en septembre 2018,

Considérant que le projet de curetage et de création d'un espace public dans le secteur des Sablons, vise à trouver une réponse à des bâtis dégradés, à aérer le tissu urbain et à améliorer le cadre de vie, en embellissant le centre historique,

Considérant qu'au regard de l'étude urbanistique BARRIQAND &FRYDLENDER et dans un souci de cohérence dans le fonctionnement urbain du quartier des Sablons, mais également dans la stratégie d'identification des immeubles (état de dégradation), il s'avère nécessaire d'intégrer l'ilot Est accolé à l'actuel périmètre défini dans la convention,

Considérant l'évolution du projet d'aménagement, réduisant la surface initialement prévue de la place publique et augmentant la part de réhabilitation du bâti,

Considérant que, dans le but de permettre cette réhabilitation, certaines acquisitions de biens immobiliers peuvent s'avérer nécessaires, et qu'il convient donc de modifier le périmètre d'intervention de l'E.P.F. Occitanie, en ajoutant le secteur Est du quartier des Sablons

Considérant qu'il est donc également nécessaire d'augmenter le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'E.P.F. Occitanie, initialement fixé à 2 000 000 €, en le fixant par cet avenant à 2 500 000,

Aussi après avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain du 2 juillet 2019, il est proposé au Conseil Municipal,

1. d'approuver le projet d'avenant à la convention opérationnelle «Les Sablons» signée le 18 mai 2018,
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention opérationnelle « Les Sablons » et tous les documents afférent à ce dossier.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....22  
Votants.....29

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame KECHKECH**

**Délibération numéro :**  
**2019/144**

**Tableau des effectifs :**  
**modification**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 11 juillet 2019

**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Maryse DAURES, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pris notamment en son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant que les postes supprimés correspondent aux grades qu'occupaient les agents avant la CAP du 27 mars 2019 à la date du 1er août 2019.

Considérant le départ en retraite d'un agent au service Education/ATSEM, il convient de supprimer 4 postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet (28h00) et de créer 4 postes d'ATSEM principal de 2ème classe à temps complet.

Considérant le départ en retraite d'un agent au service Education/Entretien et restauration, il convient de supprimer 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (32h30), de supprimer un poste d'Adjoint technique à temps non complet (21h00) et de créer 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet (31h30) et un poste d'Adjoint technique à temps non complet (28h00).

Considérant la mutation interne d'un adjoint administratif principal de 2ème classe de la Direction des ressources humaines au sein du Pôle administratif du CTM, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Considérant 2 mises en stage dans le cadre de la pérennisation des emplois contractuels au sein du service Culture/Médiathèque, il convient de créer 2 postes d'Adjoints territoriaux du patrimoine à temps complet.

SUPPRESSION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE	CREATION		DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL	DATE
1	Adjoint technique	Temps non complet (21h00)	01/08/2019	1	Adjoint technique	Temps non complet (31h30)	01/08/2019
4	ATSEM principal de 2ème classe	Temps non complet (28 heures)	01/08/2019	4	ATSEM principal de 2ème classe	Temps complet	01/08/2019
2	Agent de maîtrise	Temps complet	01/08/2019	1	Adjoint technique	Temps non complet (30h00)	01/08/2019
3	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps complet	01/08/2019	2	Adjoint du patrimoine	Temps complet	01/08/2019
1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Temps complet	01/08/2019	1	Adjoint administratif	Temps complet	01/08/2019
1	Adjoint technique principal de 1ère classe	Temps non complet (32h30)	01/08/2019				

Considérant qu'il convient au Conseil municipal d'approuver les modifications apportées aux tableaux des effectifs, ci-joint en annexe,

Aussi, après avis du Comité Technique en date du 26 juin 2019 et de la Commission ressources humaines en date du 1er juillet 2019, il est proposé au Conseil municipal de :

1. D'approuver les modifications du tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENTS PERMANENTS AU 01/08/2019

Cat.	Filière	Grades	Effectif		Création de poste	Suppression de poste	Solde effectif		Équivalent temps plein
			Théorique	Pourvu			Théorique	Pourvu	
A		Directeur Général des Services	1	1			1	1	1
		Directeur Général Adjoint des Services	2	2			2	2	2
		Directeur des Services Techniques	1	1			1	1	1
Emplois fonctionnels			4	4	0	0	4	4	4
A	Administrative	Attaché principal	9	9			9	9	9
		Attaché	4	3			4	3	3

	Technique	Ingénieur Principal	2	1			2	1	1
		Ingénieur	2	2			2	2	2
	Culturelle	Conservateur de bibliothèque	1	1			1	1	1
		Attaché de Conservation du patrimoine	2	1			2	1	1
	Police	Directeur de Police Municipale	1	1			1	1	1
Total catégorie A			21	18	0	0	21	18	18
B	Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	2	2			2	2	2
		Rédacteur principal de 2ème classe	1	1			1	1	1
		Rédacteur	5	5			5	5	5
	Technique	Technicien principal de 1ère classe	9	9			9	9	9
		Technicien principal de 2ème classe	3	3			3	3	3
		Technicien	4	4			4	4	4
	Sportive	Éducateur APS principal de 1ère classe	10	10			10	10	10
		Éducateur APS principal de 2ème classe	2	2			2	2	2
		Educateur	1	1			1	1	1
	Culturelle	Assistant de conservation principal 1ère classe	3	2			3	2	2
		Assistant de conservation principal 2ème classe	1	0			1	0	0
		Assistant de conservation	2	1			2	1	1
		Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	1			1	1	1

	Animation	Animateur	1	1			1	1	1
Total catégorie B			45	42	0	0	45	42	42
C	Administrative	Adjoint administratif principal de 1ère classe	34	29			34	29	28.5
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	17	16			17	16	16
		Adjoint administratif territorial	10	10	1		11	10	9.77
	Technique	Agent de maîtrise principal	28	26			28	26	26
		Agent de maîtrise	22	18		2	20	16	16
		Adjoint technique principal 1ère classe	44	42		3	41	39	38.83
		Adjoint technique principal 2ème classe	47	46			47	46	40.16
		Adjoint technique territorial	54	52	2	1	55	53	49.55
	Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	15	15			15	15	15.00
		ATSEM principal 2ème classe	7	7	4	4	7	7	5.95
	Culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	4	4			4	4	3.8
		Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	3	3			3	3	2.86
		Adjoint du patrimoine territorial	5	5	2		7	5	4.26
	Police	Brigadier Chef principal	7	7			7	7	7
		Gardien-Brigadier	5	4			5	4	4

	Adjoint d'animation principal 2ème classe	3	3		1	2	2	1.97
	Adjoint d'animation territorial	2	2			2	2	1.97
Total catégorie C		307	289	9	11	305	284	271.62
TOTAL GENERAL		377	353	9	11	375	348	335.62

2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**





VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....21  
Votants.....28

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame KECHKKECH**

**Délibération numéro :**  
**2019/145**

**Mandat spécial dans le  
cadre la représentation de  
la Ville à l'assemblée  
générale de « Ville et  
Métiers d'Art**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES :** Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS :** Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS :** Elodie PLATET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le CGCT, notamment pris en ses articles L2123-18-1,

Vu la délibération n°2019/101 du 23 mai 2019 relative aux frais de missions des agents municipaux et des élus,

Considérant que le remboursement des frais de déplacement se fait sur la base d'un ordre de mission, de manière forfaitaire pour les frais inhérents aux repas, hébergement et indemnités kilométriques, et sur présentation de justificatifs pour les frais réels de transport en commun et de stationnement,

Considérant que la Ville de Millau est adhérente à l'association « Ville et métiers d'art»,

Considérant que Monsieur Christophe SAINT-PIERRE, Maire de Millau, a mandaté Madame Karine ORCEL, Adjointe à la Culture et déléguée régionale Occitanie au sein de ladite association, afin de représenter la municipalité lors de l'assemblée générale de « Ville et Métiers d'Art».

Considérant que ce déplacement s'est déroulé du 13 au 15 juin 2019, il convient de donner mandat à l'élue concernée pour que les frais de transport et de séjour découlant de cette mission spécifique lui soient remboursés.

En conséquence, après avis de la commission ressources humaines en date du 1er juillet 2019, il est proposé au conseil municipal :

1. de donner mandat à Madame Karine ORCEL, Adjointe à la culture à la Mairie de Millau, pour son déplacement à Nancy du 13 au 15 juin 2019 et de prendre en charge les frais de transport et de séjour liés,
2. d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....21  
Votants.....28

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur GINESTE**

**Délibération numéro :**  
**2019/146**

**Définition de la politique**  
**locale du commerce**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 11 juillet 2019  
**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Elodie PLATET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe

Vu les statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses pris par arrêté préfectoral 12.2019.03.07.006 en date du 7 mars 2019,

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 attribue aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération une nouvelle compétence de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » et que cette compétence est intégrée au sein du bloc des compétences obligatoires « développement économique » et est transférée aux communautés de communes et d'agglomération au 1er janvier 2017, tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relèvera de la compétence intercommunale et ce qui, a contrario, sera de la compétence des communes membres.

Considérant que la loi n'apporte pas de précision quant aux contours de la politique locale du commerce et ne l'encadre pas ; une grande souplesse est donc laissée aux territoires.

Considérant que l'intérêt communautaire permet de tracer, dans un souci de lisibilité, les axes d'intervention clairs de la Communauté et de ses communes membres et que ceci est souhaitable en terme d'organisation et de gouvernance de la compétence commerce.

Considérant qu'après réflexion et étude, il relève davantage des communes membres de développer leurs missions de proximité et d'animation du tissu commercial local en lien avec leurs compétences actuelles (ilotage, droits de terrasse, relations avec les associations de commerçants, animations de cœur de ville en vue d'attirer le chaland, embellissement des espaces publics etc...)

Considérant qu'il a été jugé opportun de définir d'intérêt communautaire la stratégie de l'ensemble de la politique commerciale afin d'élaborer un projet de développement du commerce et de soutien aux activités commerciales sur un territoire cohérent tout en adoptant par ailleurs une vision prospective du commerce, en prenant en compte l'évolution des modes de consommation et des attentes des consommateurs. Et une articulation avec les compétences connexes : urbanisme, aménagement, mobilité, habitat, etc., ainsi que les politiques fiscales.

Considérant que seront également intégrés dans la réflexion, les projets de revitalisation des centres-villes, notamment ceux relevant des programmes nationaux « AMI bourg centre » ou « Plan Action cœur de ville ».

Considérant qu'au titre de cette répartition de compétence, le recrutement du manager du commerce sera réalisé par la Communauté de communes Millau Grands Causses. Il sera ainsi un conseiller en stratégie (définit un plan d'actions stratégique et influence par son expertise le développement et la dynamisation globale auprès des acteurs institutionnels et économiques locaux), un coordinateur (anime l'ensemble des acteurs territoriaux, il pilote les projets d'expansion commerciale dans une logique de politique partagée), un promoteur (crée et met en œuvre une stratégie de communication interne et externe, il assure la promotion des projets) et enfin un développeur (développe et gère les différents partenariats financiers).

Considérant qu'enfin, la Région étant chef de file en matière de développement économique, il est important de prévoir l'articulation de la politique locale du commerce avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Considérant la proposition suivante de répartition au sein du bloc communal de la compétence commerce :

Actions	Intérêt	Communes
	Communautaire	
Elaboration d'une stratégie commerciale	X	
Etudes et observations des dynamiques commerciales (Observatoire, manager de commerce)	X	
Chartes et schémas de développement commercial	X	
Expression des avis sur les implantations commerciales (CDAC)	X	
Aides à l'immobilier pour les entreprises du commerce et de l'artisanat	X	
Conventions pouvant être conclues avec les collectivités supra intercommunales en matière d'aides aux entreprises du commerce et de l'artisanat	X	
Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat		X
Urbanisme commercial	X	
Organisation des conditions d'approvisionnement et du dernier kilomètre	X	
Fiscalité locale impactant les entreprises du commerce et de l'artisanat		X
Ouvertures dominicales de commerces		X
Animation commerciale (événements, marchés à thème, etc.)		X
Relations avec les unions commerciales notamment pour dialoguer et encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale collective	X	X (pour le commerce de centre-ville)
Restructuration et modernisation des périphéries commerciales	X	
Gestion des friches commerciales	X	
Opérations relevant du FISAC		X
Sauvegarde du dernier commerce	X	

Il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver le principe de répartition de la politique locale du commerce au sein du bloc communal
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision et à signer tout document y afférant.

**Adopté par : 27 voix pour  
1 abstention  
(Sylvie AYOT)**

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



VILLE DE  
**Millau**  
www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....21  
Votants.....28

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur GINESTE**

**Délibération numéro :**  
**2019/147**

**Subvention exceptionnelle à  
l'association des  
commerçants de la rue  
Drotie**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
Le Maire

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Elodie PLATET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L2122-22 et L2122 -23,

Vu le courrier de l'association des commerçants de la rue droite en date du 12 juin 2019,

Considérant que l'association souhaite installer 35 roses géantes en tissu avec leur pot tout au long de la rue droite,

Considérant que la commune de Millau a la volonté de soutenir les associations qui entreprennent des démarches afin d'embellir la ville et ses commerces,

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

1. De verser pour l'année 2019, une subvention exceptionnelle de 270 € à l'association des commerçants de la rue Droite,
2. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**



**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 juillet 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....21  
Votants.....28

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur SOLIER**

**Délibération numéro :**  
**2019/148**

**Soutien au projet - Jeunes  
de Solidarité internationale**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 25 juillet 2019, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 11 juillet 2019  
**Le Maire**

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Thierry SOLIER, Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Dominique DUCROS, Claude CONDOMINES, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE

**PROCURATIONS** : Dominique DUCROS pouvoir à Nathalie FORT, Claude CONDOMINES pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Anne GAUTRAND, Annie BLANCHET pouvoir à Christophe SAINT PIERRE, Claude ALIBERT pouvoir à Frédéric FABRE, Michel DURAND pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Philippe RAMONDENC pouvoir à Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT ABSENTS** : Elodie PLATET, Maryse DAURES, Barbara OZANEUX, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Marie-Annick ABONDANCE, Isabelle CARTAILLAC

Madame Laaziza KECHKECH est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L2122-22 et L2122 -23,

Considérant que la Commune de Millau accompagne par diverses actions les associations, les événements notamment ceux qui ont un caractère culturel, solidaire, humanitaire et environnemental.

Depuis maintenant un an, le groupe des éclaireuses et éclaireurs de St Affrique-Millau et de la Grande Chaîne de Dakar, se sont lancés dans un projet de solidarité.

Ce projet se construit autour d'une volonté commune de développer leur capacité à défendre le vivre ensemble au niveau local et mondial.

Afin d'y répondre, deux axes ont été définis :

- Découvrir l'autre, se découvrir et se connaître soi-même en préparant et en réalisant un camp scout entre éclaireurs français et sénégalais.
- Agir ensemble pour assurer la vie dans un environnement durable.



Ce projet se construit sur deux périodes. L'été 2019 verra la réalisation du séjour du groupe de St Afrique-Millau au Sénégal. Durant l'été 2020, ce sera au tour du groupe de la Grande Chaîne d'être accueilli en Aveyron au centre de Bécours.

En 2019, le programme va s'articuler autour d'une :

- Action de sensibilisation à la gestion des ordures ménagères auprès d'habitants de quartier de la ville de Louga.
- Action de reboisement pour lutter contre le phénomène de désertification sur des espaces non végétalisés autour du Centre International de Formation Pratique (Cifop) de Mboro.

Rassemblés autour d'un projet solidaire et interculturel aux enjeux environnementaux, la Ville souhaite aider les éclareuses et éclaireurs de St Afrique-Millau d'autant que cette initiative s'inscrit aussi dans une histoire tissée entre Millau et Louga depuis déjà longtemps en faisant vivre un jumelage basé sur la coopération culturelle et éducative.

Aussi, il est proposé au conseil municipale :

1. De verser pour l'année 2019, une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association des Éclareuses et Éclaireurs de France, groupe de ST Afrique-Millau.
2. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document en découlant.

La dépense est inscrite au budget 2019 - Fonction : 025 - TS : 100- Nature : 6574

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**